

## PRÉTRAITER LES EAUX POLLUÉES PAR LES HYDROCARBURES : S'ACQUITTER DE SES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES EN CONTRIBUANT À LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Les règlements d'assainissement exigent souvent un prétraitement des effluents industriels avant rejet au réseau d'assainissement.

Définis par la norme européenne EN 858, les débourbeurs séparateurs d'hydrocarbures libres sont destinés à piéger à la source les matières solides (sables, boues...) et les hydrocarbures légers présents dans les eaux de ruissellement. Ils sont tout particulièrement indiqués pour le prétraitement des eaux de **zones à forte concentration en hydrocarbures légers** et notamment les aires de lavage, les stations-service, les ateliers mécaniques, les parkings couverts et la voirie.

# PRÉTRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES POLLUÉES PAR LES HYDROCARBURES

OCTOBRE 2020

## UN MARQUAGE OBLIGATOIRE, UNE MARQUE NF VOLONTAIRE

Tous les débourbeurs et séparateurs de liquides légers doivent faire l'objet d'un marquage CE associé à une déclaration de performances. Une plaque signalétique stipule les caractéristiques de l'ouvrage.

Pour aller plus loin dans le sens de la qualité, ITSEP préconise une certification tierce partie volontaire avec la marque NF ou équivalente.

LES FICHES TECHNIQUES ITSEP  
PRÉSENTENT DE MANIÈRE  
SYNTHÉTIQUE DES SOLUTIONS  
PENSÉES ET CONÇUES POUR  
OPTIMISER LA GESTION DES  
EAUX PLUVIALES.

  
Les eaux pluviales maîtrisées

# PRÉTRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES POLLUÉES PAR LES HYDROCARBURES

## LES ENGAGEMENTS ITSEP

### ◆ DIMENSIONNEMENT

Pour obtenir une taille nominale (TN), les dimensionnements sont réalisés à partir des formules de calcul de la norme européenne EN 858-2 et de la norme française NFP16-442. Les débits de pointe sont communiqués par le maître d'œuvre ou, à défaut, déduits du mémento technique 2017. ASTEE ([www.itsep.fr](http://www.itsep.fr) ou [www.asteefr](http://www.asteefr)). Le volume du déboureur est défini en fonction de l'application et se calcule sur la base de volumes de 100 à 300 litres que vient multiplier la taille nominale.

### ◆ CONCEPTION

Pour les aires de lavage, par expérience et pour éviter un colmatage prématuré du coalesceur, les modèles lamellaires sont recommandés. En présence d'un by-pass, le débit de traitement retenu est de 20% de la pluie décennale. Le volume utile et le temps de séjour dans l'ouvrage restent des éléments déterminants, garants de la performance et de la capacité de stockage en polluants (boues et hydrocarbures). Pour minimiser les relargages un dimensionnement correct est impératif.

### ◆ DURABILITÉ

Les industriels proposent des ouvrages offrant une grande durabilité grâce à une parfaite maîtrise des matériaux (béton, acier, polyester ou polyéthylène) et de la fabrication (rapports d'essais sous remblai ou notes de calcul, revêtement certifié par tierce partie pour les ouvrages métalliques...). Cette durabilité est également garantie par la traçabilité des produits (enregistrements qualité, plaques signalétiques...).

### ◆ EXPLOITATION ET MAINTENANCE

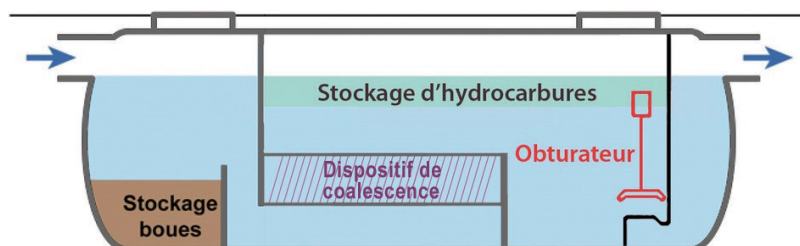
Les ouvrages sont conçus pour permettre un accès aisé aux compartiments déboureur et séparateur, afin de faciliter l'exploitation. Les fréquences d'écumage des liquides légers et de curage de l'ouvrage sont fonction de l'application, des moyens de contrôle et de l'historique. Des dispositifs d'alarme répondant aux normes ATEX permettent d'alerter l'exploitant en cas de saturation en hydrocarbures ou en boues. L'absence de dispositif d'alarme automatique est soumise à l'approbation des autorités locales. Le suivi de fonctionnement doit intégrer les opérations de maintenance et d'exploitation régulières ainsi qu'une vidange intégrale au minimum une fois par an.

## EN COMPLÉMENT...

Le marquage CE est un marquage réglementaire sur la base de la norme européenne EN 858-1 mais la marque NF reste volontaire : délivrée par un organisme indépendant (CERIB), elle apporte la preuve de la conformité des produits à la norme européenne EN 858, au complément national NFP16-451-1/ CN et au règlement d'application NF 408.

La liste des produits certifiés est disponible sur le site du CERIB : <https://www.cerib.com/evaluation/usines-produits-certifies-nf/>

Principe de fonctionnement d'un séparateur de liquides légers (hydrocarbures).



## EN RÉSUMÉ

Un déboureur séparateur à hydrocarbures légers assure le prétraitement des eaux fortement polluées par les hydrocarbures libres. Pour être efficace, il doit être correctement dimensionné, conçu pour atteindre les performances normatives définies et être équipé de dispositifs d'alarme ATEX.

**IT SEP**  
Les eaux pluviales maîtrisées

9, rue de Berri - 75008 PARIS - 33 (0)1 45 63 70 40 - [contact@itsep.fr](mailto:contact@itsep.fr) - [www.itsep.fr](http://www.itsep.fr)



SYNDICAT ADHÉRENT À L'UIE, UNION NATIONALE DES INDUSTRIES ET DES ENTREPRISES DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT  
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE ADHÉRENTE À LA FNTP.